

LE TOURISME CULTUREL À CLERMONT-FERRAND

PERSPECTIVES EN SEPTEMBRE 2015

Un programme pour voir en grand et voir à long terme

Le tourisme constitue un atout économique majeur pour l'Auvergne. Les sites naturels grandioses ou les immenses richesses artistiques de notre région ne manquent pas. Mais nous ne savons pas les exploiter et en tirer le meilleur parti possible. Il faudrait donc engager une action ambitieuse et courageuse.

En tant que guide-conférencier de l'Office de Tourisme et des Congrès, je suis sur le terrain, face au public. Et depuis trente ans, je fais, comme mes collègues, remonter les demandes de ce public, mais celles-ci ne sont jamais écoutées.

D'autre part, la gestion des guides-conférenciers est actuellement fondée sur des méthodes relevant de l'exploitation la plus honteuse : saisonnalité, précarité, mépris des personnes, prestations misérablement payées, conditions de travail qui se dégradent toujours sans que les véritables employeurs (Office de Tourisme et des Congrès, voire Ville de Clermont-Ferrand) s'en soucient, sachant que ceux-ci délèguent leurs responsabilités d'employeurs ...aux employés eux-mêmes, les guides-conférenciers... Une récente réunion des parties prenantes a eu lieu à l'Office de Tourisme (18 août 2015) au cours de laquelle les responsables d'associations de guides-conférenciers ont demandé à ce que les guides-conférenciers soient employés directement par Clermont-Communauté ou une structure déléguée par Clermont-Communauté.

Vers 2000 à 2002, lorsque le Ministère de la Culture a fait évoluer le label de « Ville d'Art » vers un nouveau label dit « Ville et Pays d'Art et d'Histoire », la précédente Municipalité, sans doute pour des raisons d'économie, n'a pas jugé bon d'enchaîner sur le nouveau label, ce qui, pourtant, se serait alors fait quasi automatiquement. De fait, Clermont-Ferrand, quoique très riche en patrimoine culturel (architecture, collections artistiques ou collections scientifiques conservées par la Bibliothèque du Patrimoine ou les Musées, etc.), ne bénéficie actuellement d'aucun label du Ministère de la Culture.

Nécessité d'un label de qualité

Aujourd'hui, il paraît nécessaire d'obtenir la labellisation de la ville en « **Ville et Pays d'Art et d'Histoire** » (VPAH), ce qui impliquerait certains investissements utiles, mais permettrait de percevoir en contrepartie des subventions du Ministère de la Culture. Il faudrait étudier le dossier depuis l'échelle communale, communautaire, jusqu'à celle du Grand-Clermont, en passant par les regroupements les plus utiles (bassin de Moulins jusqu'au au Puy-en-Velay) pour voir la politique en grand. Dans un monde de plus en plus globalisé, la vision doit même s'étendre à l'échelle européenne et mondiale.

En Auvergne, bénéficient actuellement du label VPAH et en recueillent les fruits : Le Puy-en-Velay, Saint-Flour, Moulins (avec en plus son Musée National du Costume), Issoire et le Val d'Allier, le Haut-Allier, Billom et Saint-Dier, enfin Riom. Quant à la capitale régionale, la « grande métropole », elle reste encore à la traîne ! Pour nos grands voisins les plus proches bénéficiant du label, citons Bourges, Limoges (avec une Médiathèque¹ géante), Lyon (hors concours) et Saint-Étienne.

L'obtention de ce label de qualité, qui aurait été simple en 2002, oblige aujourd'hui à reprendre le dossier à zéro. Il sera nécessaire avant tout de prendre en main le **Secteur Sauvegardé de Montferrand, à mettre en valeur de façon prioritaire**. Ce centre ancien doit obligatoirement constituer le point fort dans l'obtention du label. Rappelons que le Vieux-Montferrand a figuré sur la première liste des Secteurs Sauvegardés, en France, en 1962, suite à la loi André Malraux. C'est dire la richesse artistique existant dans cette cité. Le Vieux-Clermont bénéficie aussi d'atouts considérables avec des monuments d'importance comme la Cathédrale, Notre-Dame du Port (inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco au titre des Chemins de Compostelle), la fontaine d'Amboise ou l'hôtel de Chazerat (dont la cour, élément exceptionnel du patrimoine français, devrait être visible du public, même lorsque les bureaux de la DRAC sont fermés, par exemple en installant une grille au bout du passage de l'entrée d'honneur, comme à l'hôtel de Beauvais, à Paris). Autour des plus importants monuments du Vieux-Clermont existent des périmètres de protection.

Le label VPAH implique en particulier la création d'un Service Animation du Patrimoine, avec des emplois stables de personnes agréées par le Ministère de la Culture et dévouées tout au long de l'année au public. Selon les besoins, il est possible de faire appel à des intervenants extérieurs. La vocation du Service est polyvalente, ses actions étant destinées tout autant aux touristes, aux Clermontois ou aux publics scolaires ; de plus, ce service relève tout autant de la Culture que du Tourisme.

Le label VPAH implique également l'implantation d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) avec maquettes de l'évolution urbaine de la ville et maquettes démontables des grands monuments, pour tous publics, y compris les non-voyants ou malvoyants. La Municipalité dispose actuellement de locaux pour accueillir ce CIAP (l'Hôtel-Dieu, par exemple ?) Le fastueux CIAP du Puy-en-Velay doit être salué pour les prouesses techniques de vitrines animées. Le Musée des Beaux-Arts de Limoges (Musée de l'Évêché) présente un bon nombre de salles avec maquettes de l'évolution urbaine de la ville depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours.

Tout cela, certes, représente quelques investissements. Mais il faut se donner les moyens de faire venir les touristes chez nous. Les touristes dans la ville, c'est autant d'achats faits dans les commerces et autant d'emplois en plus. C'est aussi la marque du dynamisme et de l'attractivité d'une ville.

Déjà, un pas positif a été franchi par la nouvelle Municipalité qui rend communautaire l'Office de Tourisme et des Congrès et lui attribue des compétences communautaires. Avec la mutualisation des moyens des différents

¹ Bibliothèque Francophone Multimédia.

Offices de Tourisme de la Communauté, le poids des actions menées par l'ensemble des communes de la Communauté va devenir considérable, tout en réalisant de substantielles économies !

Des aménagements utiles et qui rapportent

Parallèlement, quelques mesures pourraient améliorer le sort de notre cité dont, notamment, l'amélioration de l'aspect des rues du centre ancien du Vieux-Clermont, qui se dégrade chaque jour un peu plus et paraît de plus en plus misérable. En tant que guide-conférencier, j'ai vécu l'évolution depuis trente ans et aujourd'hui **j'ai honte, en tant qu'ambassadeur de Clermont-Ferrand, de montrer ces rues aux touristes.**

À l'exemple des plus grandes villes de France (Limoges est une grande réussite), un véritable **plan-lumière** devrait être mis en place, en sorte de donner l'image d'une ville belle et souriante, et de mettre en valeur les principaux monuments de la cité. Il s'agirait de concevoir des illuminations cohérentes et harmonieuses sur l'ensemble des monuments de la ville, de l'agglomération et, pourquoi pas, sur un territoire très élargi. L'investissement participerait à donner une nette impulsion à l'économie locale. Pour ce qui est du développement durable, il existe aujourd'hui des systèmes d'éclairage très efficaces et extrêmement économes en énergie.

Un même type de réflexion devra se faire concernant les **parkings réservés aux autobus de tourisme** et les **toilettes destinés aux visiteurs** (à installer en nombre suffisant tout en garantissant leur propreté).

Dans l'intérêt du tourisme et celui du commerce, et pour la tranquillité des Clermontois, il conviendrait d'étendre largement la **zone piétonne** (et non semi-piétonne, ce qui veut dire pas piétonne du tout), en particulier pour les rues du Port et Pascal. Il conviendrait aussi de revoir la **signalétique des lieux d'accueil** de l'Office de Tourisme et les multiplier. Il fut un temps où un bureau existait à la Gare SNCF et un autre dans le Vieux-Montferrand. Il faudrait revoir également la **signalétique des monuments** remarquables, de manière à la rendre utile et discrète.

Pour l'**entretien et la mise en valeur des monuments** de Clermont-Ferrand (son Patrimoine), il serait d'une absolue nécessité de procéder aux restaurations ou rénovations en totale concertation avec les différentes administrations concernées et avec les spécialistes les plus reconnus (architectes et historiens de l'art). L'exemple du crépissage intempestif de l'ancien Collège des Jésuites (Centre Blaise-Pascal) reste un cas d'école à ne pas renouveler. De beaux monuments bien mis en valeur donneraient beaucoup plus d'attrait à la ville. Il serait également nécessaire de répertorier les monuments dont il faudrait préserver l'aspect pour des raisons de valeur historique et cela pour la mémoire des générations futures (par exemple le Lycée Blaise-Pascal, avenue Carnot, qui semble en sursis d'un rhabillage catastrophique ; ou la Salle des Colonnes, à l'Hôtel de Ville, qu'il était question des transformer ; ou encore le Cinéma le Studio et sa façade typique, avenue de la République, mais ce dernier cas, malheureusement, paraît désespéré) (on

vient par ailleurs de vivre le triste assassinat de l'ancienne École Dentaire, dans l'enclos de l'Hôtel-Dieu). Selon le cas, il reste toujours possible de conserver une carcasse et d'aménager dedans une structure moderne et adaptée aux besoins actuels. Si la Ville n'est pas propriétaire, les gens de bonne volonté sont toujours capables de négocier et de s'entendre.

Concernant l'Hôtel-Dieu, il faudrait considérer l'aspect Monument Historique. Sont en particulier inscrits à ce titre depuis le 29 décembre 2004 : le bâtiment du XVIII^e siècle (premier édifice de la cité à avoir été mis en perspective au bout de l'avenue Georges-Clemenceau et pourtant jamais illuminé) (l'autre, c'est le pavillon d'honneur de la Préfecture, jamais illuminé non plus), la galerie des donateurs, la Salle Duprat, l'escalier de la cour d'honneur, la colonnade sud, l'École des Sages-Femmes, la Polyclinique et le Pavillon Émile-Roux.

Une opération pilote pourrait être menée rue du Onze-Novembre, rare exemple d'aménagement urbain du XVIII^e siècle (mais aujourd'hui rue complètement sinistrée à deux pas de Jaude), si l'idée est juridiquement applicable : la Ville pourrait acheter les façades anciennes (partie nord depuis la rue des Gras) et les reconstituer telles qu'à l'origine, avec leurs arcades de boutiques et des murs badigeonnés selon une géométrie rigoureuse.

Parallèlement, nous devons expliquer à tous qu'**il nous faut être fiers du matériau local si pittoresque qu'est la pierre de Volvic**, qui fait le caractère unique de notre région. Il faudrait aussi sensibiliser au patrimoine les Clermontois et les commerçants de la ville.

En fait, il s'agirait (rude travail) de **mettre en valeur toute notre ville**, pour **en faire une ville qui donne envie d'être visitée et même qui donne envie de s'y installer et d'y vivre**. Mais cela ne peut résulter que d'un **plan d'ensemble conçu avec des architectes formés à cet effet. Tout est à prendre en compte** : la revitalisation du centre ancien, la « vitalisation » de la ville le dimanche, des façades rénovées, une mise en scène des paysages, un éclairage correct des voies publiques, la propreté des rues, le fleurissement, des tables d'orientation, des bornes d'information, des audio-guides, etc.

Daniel Lamotte